

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

**Lundi 13 juin 2016 à 20h30**

Convocation le 07/06/2016

affichage le 21/06/2016

**Etaient présents** : Mesdames Josette PAILLARD, Nadine BOUTER-TURILLON, Joss BERNARD, Céline MAUCHAMPS, Valérie QUEUCHE, Jocelyne DUVAL, Martine ALBAN et Messieurs Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Florian DARCO, Christophe THEVENOT, Ludovic GERBER, Patrice PROST

**Secrétaire de séance** : Mme Joss BERNARD.

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du 9 mai 2016, celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

Ayant reçu les informations de l'ONF depuis la convocation du Conseil, M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter au présent ordre du jour les travaux de coupe pour l'année 2017. Les membres du Conseil valident l'ajout de ce point à l'unanimité.

## **Ordre du jour**

### **Affaires générale**

- Projet extension du périmètre de la Communauté de communes de Jura Nord
  - Résiliation bail Patou Primeur
  - Aménagement espaces verts du cimetière
  - Vente parcelle ZH 190 - aux Minerais
    - Retour réunion publique

### **Questions diverses**

### **Affaires générales**

#### **Extension CCJN**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Préfet validant le nouveau schéma des intercommunalités qui rattache 7 communes à la communauté de communes Jura Nord (CCJN) soit ; Brans, Dammartin-Marpain, Montmirey-le-Château, Montmirey-la-Ville, Mutigney, Offlanges et Thervay.

Les communes membres de la CCJN ont un délai de 75 jours pour donner leur avis sur ce projet d'intégration des 7 communes.

Après débat les membres du Conseil municipal considèrent que cette décision est imposée par le Préfet et que l'avis des communes reste pour le moins symbolique. Ils n'ont en tout état de cause aucune objection quant à cette intégration.

M. Darcq s'étonne de ce rattachement alors que l'idée de départ était de tenir compte des bassins de vie, ce qui n'est visiblement pas le cas pour ces communes plutôt tournées vers Pesmes et le Val de l'Ognon.

M. Ferrand précise que l'intégration de ces communes impactera les politiques menées actuellement par la CCJN en ce qui concerne les groupes scolaires, la culture, les accueils périscolaires, etc....

M. le Maire précise enfin que ces communes ont d'ores et déjà été intégrées dans les réflexions en cours sur le projet de territoire et que finalement ces communes rurales ont les mêmes objectifs.

Après délibération les membres du Conseil donnent donc un avis favorable à cette intégration avec 3 voix pour, et 11 abstentions.

### **Résiliation du bail Patou Primeur**

M. le Maire indique que suite à la fermeture du magasin Patou Primeur depuis le 4 mai, il a reçu une demande d'exonération du préavis de la part de Mme Belorgey. M. le Maire rappelle que le bail prévoit un préavis de 6 mois.

Considérant que la commune doit favoriser l'implantation des commerces et que l'application stricte du préavis pourrait donner un mauvais signe et décourager de potentiels repreneurs, après débat et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas appliquer le préavis avec 13 voix pour et une abstention.

Le bail sera donc interrompu fin mai. Mme Paillard se chargera de l'état des lieux de sortie.

Il est précisé que cette décision ne vaut pas jurisprudence et à l'avenir les futurs baux pourront comporter un préavis moins important.

### **Aménagement espace vert du cimetière**

Monsieur Alain Gounand, adjoint à l'environnement rappelle que des cyprès ont été supprimés l'année dernière au cimetière car ils étaient en mauvais état et provoquaient de la salissure sur de nombreuses tombes.

Il propose de poursuivre l'aménagement du cimetière en supprimant les derniers arbres et plantations qui n'ont plus d'intérêt.

M. le Maire ajoute qu'au-delà de la suppression de ces arbres il est nécessaire de réfléchir à l'aménagement complet du cimetière en y intégrant par exemple la problématique des produits phytosanitaires. Certaines zones pouvant être remises en gazon pour faciliter l'entretien futur qui reste toujours un sujet sensible.

Après débat les membres du Conseil proposent de mandater la commission environnement pour réfléchir et proposer des aménagements dans le cadre d'un projet global chiffré.

Par ailleurs certains bacs mis en place pour trier les déchets n'étant pas utilisés il est proposé d'en réduire également le nombre, ceux-ci étant désormais facturés à la commune par le SICTOM.

## **Vente parcelle ZH 190 aux Minerais**

M. le Maire indique que dans le cadre d'un projet de vente de la parcelle ZH 190, il a rencontré la propriétaire de cette parcelle et l'acheteur potentiel qui souhaite acquérir ce bien pour y développer un accueil de personnes handicapées en complément de l'offre d'hébergement et de loisir existant actuellement (cabanes du Bois clair).

M. le Maire indique qu'il y a lieu, compte tenu de la spécificité de cette parcelle (présence d'une habitation délabrée et désaffectée) de s'interroger sur son acquisition par la commune, pour préserver l'avenir, quitte à louer ensuite cette parcelle pour ne pas entraver le projet proposé.

La question se pose donc pour la commune d'interférer dans cette vente et de se rendre propriétaire de cette parcelle afin d'éviter toute dérive ultérieure.

Aux questions posées, M. le Maire rappelle ou précise :

- que cette parcelle est classée en zone N (naturelle), interdisant toute construction nouvelle,
- que le droit de préemption ne peut pas réellement s'appliquer car aucun projet n'existe à ce jour (hormis celui de l'acheteur potentiel),
- que le prix souhaité est de l'ordre de 20 000 €, supérieur à la valeur forestière.

Après débat et réflexion les membres du Conseil compte tenu du montant souhaité par la propriétaire et considérant que le projet potentiel de l'acheteur reste cohérent, que le risque de dérive reste maîtrisable, décident avec 13 voix pour et 1 voix contre qu'il n'y a pas lieu d'interférer dans cette vente.

## **Retour réunion publique**

Monsieur le Maire souhaite faire un petit retour sur la réunion publique qui s'est déroulée dernièrement et qui a donné lieu à de bons échanges, de bonnes remarques et propositions des riverains qu'il y a lieu d'analyser.

Il propose que chaque commission compétente se saisisse des points évoqués :

- l'entretien de l'éclairage public (RDV sera pris avec un prestataire privé),
- l'aménagement du dernier étage de la médiathèque,
- l'opportunité d'investir dans des panneaux photovoltaïques,
- la sécurisation de la traversée (mesure de vitesse effectuées) et dans les lotissements (cheminements piétons,..),
- l'embauche éventuelle de contrats aidés pour compléter l'équipe des agents techniques.

Par ailleurs les membres du Conseil donnent leur accord pour définir dans quelles conditions et avec quels enjeux financiers la commune pourrait accueillir des réfugiés dans la mesure où l'appartement communal sera bientôt disponible.

## Environnement

### **Travaux ONF**

Monsieur Alain Gounand informe le Conseil municipal des travaux à prévoir pour l'exercice 2017 :

Les parcelles concernées sont : 2aF, 6R, 8i, 14aF et 15i pour un volume total de 325 m3 de grumes et 310 stères de bois de chauffage (coupe d'éclaircissement).

Le Conseil municipal après débat et délibération valide le programme proposé par l'ONF.

Les garants désignés pour ces coupes sont reconduits pour cette année, MM. Gounand, Ferrand et Darcq.

### **QUESTIONS DIVERSES**

1 – M. le Maire indique que suite au Conseil d'école de ce jour, une sollicitation sera faite auprès de la mairie, via l'association des parents d'élèves (APE) pour apporter une aide supplémentaire aux dotations de la CCJN pour les fournitures scolaires. En effet depuis le transfert de compétence, la dotation par élève est passée de 55 à 51 € (moins 4 €). Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil; les membres du Conseil précisent qu'ils ne sont pas favorables au versement de cette dotation supplémentaire. M. DARCQ indique par ailleurs que la Coopérative scolaire n'a pas fait de demande de subvention cette année.

2 - M. le Maire fait un retour sur la situation des sinistrés victimes de l'incendie qui s'est produit le 9 juin dernier.  
Actuellement chaque personne a pu être relogée et des perspectives durables se dessinent pour chacun. La commune a assuré la coordination des toutes les aides et signes de solidarités reçus. Un compte a été ouvert au Crédit Agricole, dont le mandataire est le Maire.

3 – M. Patrice PROST demande qui prendra en charge le nettoyage nécessaire suite au stationnement des gens du voyage, notamment des nombreux déchets verts restés sur place. M. le Maire indique que c'est la commune qui devra assurer ce nettoyage dans la mesure où les déchets se trouvent sur le domaine public. M. le Maire contactera la Préfecture pour savoir si une indemnité est prévue pour cet accueil.

4 – Mme Joss BERNARD demande quand sera installé le nouveau panneau d'affichage prévu place de la mairie. M. GOUNAND indique qu'il y a une erreur dans la livraison des poteaux nécessaires à la confection du panneau qui est bien programmé.

5 – M. Ludovic GERBER demande s'il est possible de disposer de la salle polyvalente pour visionner certains matchs de l'équipe de France. Pour le moment compte tenu des contraintes exigées par la préfecture il n'est pas opportun de prévoir cette diffusion.

6 – M. Christophe THEVENOT s'interroge sur la vente du terrain de la Loutre qui ne trouve pas d'acheteur. Le prix au m2 est-il trop élevé ? La question a été abordée dans le cadre du vote du BP avec l'option d'y réaliser une opération locative portée par la commune. La commission économie pourra être saisie de ce point.

7 – Mme Valérie QUEUCHE demande à ce que la question de l'ouverture entre Lotissement de la Loutre et du Rond du Près soit abordée de nouveau. Beaucoup de riverains du lotissement sont inquiets de cette éventuelle perspective. M. le Maire indique que ce sera à la commission voirie d'examiner cette problématique avec toute la mesure nécessaire à la prise en compte de tous les enjeux de sécurité.

8 – Mme Jocelyne DUVAL demande à ce que le marquage de la route dans le Grand Domaine soit refait pour des questions de sécurité. Ces travaux sont bien prévus et déjà commandés avec l'ensemble des travaux de marquage à refaire sur la commune.

9 – Mme Martine ALBAN tient à remercier les agents communaux pour leur efficacité dans la mise en œuvre de la déviation de sa rue à l'occasion de la fête des voisins.

10 – Mme Josette PAILLARD présente la proposition d'inscription de la devise de la République à inscrire sur le fronton de la Mairie (Liberté, Egalité, Fraternité). Les membres de Conseil municipal valident la proposition. Mme PAILLARD attend d'autres estimations financières sur le même type de lettres.

11 – M. Alain GOUNAND indique qu'il a rencontré le propriétaire du bâtiment Le Mojo qui souhaite vendre les murs. Les membres du Conseil souhaitent engager une réflexion sur l'acquisition de ce local commercial et souhaite avoir une estimation des domaines.

Il informe les membres du Conseil que les agents communaux ont apprécié la venue de plusieurs élus dans leur local : c'est un signe de reconnaissance de leur travail et de l'intérêt pour les différentes missions parfois mal connues.

12 – M. Christophe FERRAND rappelle la séance de cinéma en plein air qui aura lieu à Sermange le 3 juillet prochain, le film projeté sera La famille Béliet.

La séance est levée à 23h10